

# RGPD pour entreprises

## Etes-vous en conformité ?

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD) est en application, introduisant dans son sillage de nouvelles exigences en matière de confidentialité et de gestion des données à caractère personnel.

### Vous êtes dans le champ d'application du RGPD si ...

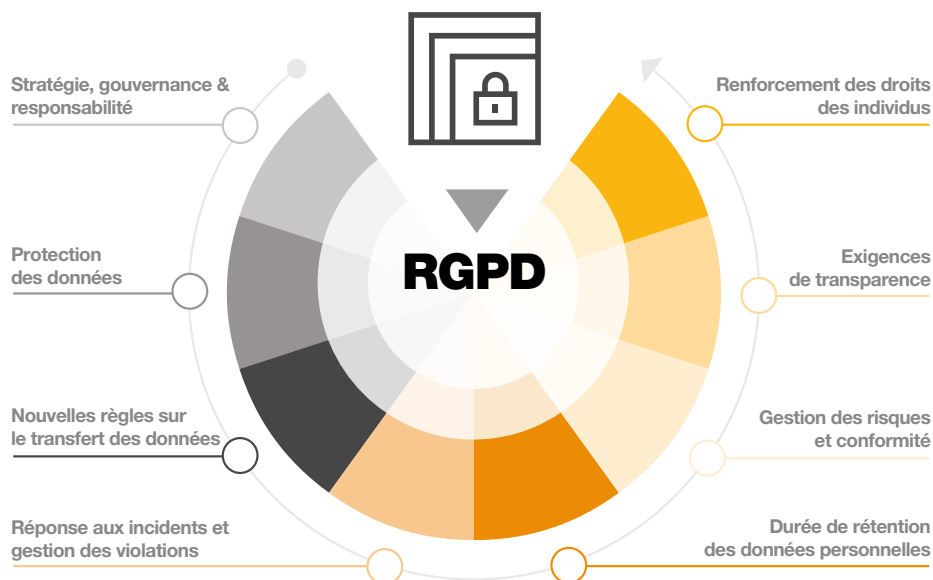
- **Votre entreprise**

- **est située dans l'Union Européenne (UE)** ou dans l'Espace Economique Européen (EEE) ; ou
- **est située hors de l'UE** et offre des biens et des services aux résidents européens, ou surveille le comportement des résidents de l'UE ; ou
- **traite et stocke** les données personnelles des résidents de l'UE, quel que soit votre lieu d'implantation.

et si...

- **Vous traitez toute information concernant une personne physique** identifiée ou identifiable, par exemple, les coordonnées de vos clients et partenaires commerciaux, les coordonnées bancaires de vos employés, les numéros de plaques d'immatriculation de vos visiteurs, etc.

Nous vous accompagnons dans votre projet de mise en conformité avec une approche adaptée à votre activité, à votre organisation et en fonction des obligations à remplir vis-à-vis de la CNPD.





## Vos enjeux

**Qu'il s'agisse de gouvernance et de responsabilité, de sécurité des données, de respect des exigences de transparence ou de droits des individus, le RGPD est au carrefour de nombreux défis stratégiques et affecte presque toutes les activités au sein d'une entreprise.**

**Pour être en conformité avec le RGPD, accroître la confiance (entre vous et vos clients, entre vos employés et votre organisation), ou même gérer une éventuelle violation de la confidentialité, il faut apporter une réponse stratégique aux enjeux suivants :**

- Comment sensibiliser le personnel de mon organisation aux problématiques du RGPD ?
- Mon organisation dispose-t-elle d'un registre des activités de traitement ? Si non, comment puis-je en créer un ?
- Mes activités de traitement ont-elles un fondement légal ?
- Comment gérer les demandes d'accès aux données personnelles ?
- Mon organisation est-elle prête à faire face à des violations de données personnelles ? Dans quelle mesure ?
- Faut-il nommer un responsable de la protection des données ?
- Quelles sont les conséquences d'un recours à la sous-traitance pour le traitement des données ?
- A quoi dois-je faire attention en cas de transfert de données transfrontalier à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Espace Economique Européen ?

# Nos solutions pour entreprise

Nos consultants RGDP interviennent depuis plus d'une année auprès de nos clients dans ce parcours de conformité RGDP. Leurs expertises et leur expérience acquise permettent d'adapter notre approche au contexte particulier de votre entreprise :

1

## Sensibiliser votre personnel

- Fournir du matériel de formation et/ou organiser des sessions de sensibilisation.
- Définir un plan de gestion du changement et un plan de communication.
- Nommer une personne en charge de la protection des données à caractère personnel.
- Déterminer les différents rôles des acteurs de cette protection au sein de votre entreprise.

2

## Élaborer un registre des activités de traitement

- Construire le registre des activités de traitement, réaliser une évaluation des risques et les Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD) en cas de besoin.
- Élaborer un processus et une procédure documentant toute nouvelle activité de traitement de données personnelles.
- Rédiger et/ou mettre à jour votre politique de conservation des données et votre politique de confidentialité des données.

3

## Etablir un fondement légal au traitement des données à caractère personnel

- Déterminer le fondement légal pour chaque traitement de données personnelles identifié.

4

## Répondre aux demandes d'accès aux données

- Élaborer et mettre en place une procédure de gestion des requêtes des personnes concernées, prévoyant les différents types de demandes.
- Préparer un formulaire standard de demande d'exercice des droits, et si besoin, sélectionner un outil automatisé supportant ces demandes.

5

## Anticiper les atteintes aux données personnelles

- Élaborer une procédure pour identifier, qualifier et signaler une atteinte à la protection des données personnelles.
- Former l'équipe en charge de la gestion des atteintes aux données, définir les rôles et responsabilités.
- Assister le personnel dans la mise en place de la procédure d'identification des atteintes aux données personnelles.



6

## Etudier la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

- Analyser la nécessité de nommer un DPD, et le nommer le cas échéant.
- Accompagner le DPD dans sa fonction.

7

## Organiser le contrôle des sous-traitants

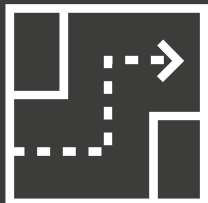
- Former l'équipe négociant avec les sous-traitants.
- Élaborer des contrôles spécifiques pour les sous-traitants.
- Revoir les contrats avec les prestataires de services et les parties externes.

8

## Surveiller les transferts transfrontaliers de données à l'extérieur de l'Espace Economique Européen (« EEE »)

- Analyse « AS IS » : identifier les transferts de données personnelles hors de l'EEE.
- Élaborer et mettre en place une procédure de gestion des données personnelles en cas de transferts hors de l'EEE.

Pour engager votre entreprise sur la voie de la conformité au RGPD, nous avons élaboré une approche pragmatique en fonction de votre activité, de votre contexte, et de votre exposition aux données à caractère personnel :



- **Une approche initiale**, visant à vous fournir les bases sur lesquelles construire une organisation conforme au RGPD ;
- **Une approche intermédiaire**, visant à vous fournir les bases sur lesquelles construire une organisation conforme au RGPD, complétée de notre expérience acquise lors de nos missions au Grand-Duché de Luxembourg ;
- **Une approche sur mesure**, où nous adaptons notre assistance à vos besoins spécifiques.

## Vos contacts



**Frédéric Vonner**  
Partner, Leader RGDP

+352 621 33 4173

frederic.vonner@lu.pwc.com



**Guy Brandenbourger**  
Partner, Leader RGDP pour les sociétés  
industrielles et commerciales

+352 621 33 2386

guy.brandenbourger@lu.pwc.com

## A propos de PwC Luxembourg

PwC Luxembourg ([www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)) est le premier cabinet de services professionnels au Luxembourg, employant 2 850 personnes originaires de 77 pays différents. PwC Luxembourg fournit des services en matière d'audit, de fiscalité et de conseil, comprenant notamment des services de conseils en gestion, en transactions, en financement ainsi que des services de conseils portant sur des aspects réglementaires. La firme fournit ces conseils à une clientèle très variée allant des entrepreneurs locaux et des PME aux grandes multinationales ayant leurs activités au Luxembourg et dans la Grande Région. La firme aide ses clients à créer la valeur qu'ils recherchent en contribuant au bon fonctionnement des marchés de capitaux et en fournissant des conseils privilégiant une approche sectorielle.

Chez PwC, notre raison d'être est de placer la confiance au cœur de la société et de résoudre des problèmes importants. Nous sommes un réseau de cabinets présents dans 158 pays et comptons plus de 236 000 collaborateurs qui s'engagent à délivrer des services professionnels de haute qualité dans les domaines de l'audit, de la fiscalité et du conseil. Faites-nous part de vos enjeux et consultez nos sites de référence [www.pwc.com](http://www.pwc.com) et [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu) pour davantage de précisions.

[www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)

© 2018 PricewaterhouseCoopers, Société coopérative. Tous droits réservés.

Dans le présent document, « PwC » ou « PwC Luxembourg » fait référence à PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (Luxembourg), qui est une société membre de PricewaterhouseCoopers International Limited (« PwC IL ») dont chaque entité membre est indépendante et distincte, et dont les actes ou omissions ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de PwC IL.

